

REGLEMENT Edition 2018

TOUR DU CAMBRE 22 Juillet 2018

SAS HappyMind RCS 528 630 823 créée le 29/11/2010 et dont le Président est Pierre Déchonne dénommée ci-après l'Organisateur,
Organise

Le Trail du Tour du Cambre 2018 .

EPREUVES

Le Tour du Cambre se décline sous une seule distance de 15 kms et 1300m de D+.

- Le Tour du Cambre est une course de pleine nature sur un circuit en boucle au départ de St Pierre dels Forcats. Elle suit de manière quasi exclusive des sentiers de randonnée existant entre 1650 et 2800 mètres d'altitude. Le départ est fixé au 23 Juillet à 9h à St Pierre dels Forcats, depuis l'école primaire.

Cette course se réalise en individuel uniquement La distance présentée est mesurée avec dispositif Suunto et n'est par conséquent pas obligatoirement conformes aux mesures des autres marques.

SEMI AUTOSUFFISANCE

Cette course se déroule sur le principe de l'auto-suffisance et impose aux coureurs, une certaine autonomie. Cependant un poste de ravitaillement (liquides et solide) sera installé au sommet du Cambre d'Aze.

Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur sur le parcours.

Il est à noter que sur la zone de crête au-delà de ce poste, aucun spectateur ne pourra accéder. Seuls les signaleurs seront habilités en ce sens.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir après son inscription, l'original ou une copie certifiée conforme par ses soins, d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied portant explicitement la mention

complémentaire «en compétition». **Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant le départ de la course.**

Ce certificat médical pourra être envoyé par courrier papier en amont, à l'adresse suivante SAS Happymind 10 Cami de la Vibra
66210 La Cabanasse

Pour des raisons de simplicité dans la gestion de l'organisation de la course, les certificats médicaux envoyés par la poste doivent être envoyés en courrier simple. Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (dénivelé, mauvaises conditions météo, course en haute altitude...). Ceci nécessite donc de la part des coureurs, une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie.

INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Les inscriptions sont limitées à un total de 300 inscriptions au maximum. Aucune inscription ne sera prise après le 22 Juillet 2018 à 8h. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant cette date si les effectifs maximums sont atteints.

Aucun accusé de réception n'est adressé pour une inscription en amont. Une liste des inscrits sera publiée au plus tard à J-15.

Droits d'engagement : 20 €.

Toute inscription est ferme et définitive. Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur sans information préalable de l'organisateur.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement, à l'adresse suivante: SAS Happymind 10 Cami de la Vibra

66210 La Cabanasse La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes: – un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même, – une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce

dans les trente jours précédant la manifestation. En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Pour les autres causes d'annulation, le justificatif doit être apporté par un certificat délivré par l'autorité compétente.

L'organisation s'autorise le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le 22 juillet 2018 à 8h. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve. En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes : - 50 % du montant si la demande est reçue avant le 10 juillet 2018.

PARTICIPATION : Le Tour du Cambre est ouvert à tous les coureurs nés avant le 31 décembre 1998.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

- gobelet personnel pour boire les liquides au ravitaillement
-Téléphone portable - bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un - VesteKWay - (*)
: L'organisation pourra décider avant le départ de la course de rendre un équipement obligatoire (typiquement en fonction des prévisions météorologiques). L'annonce sera faite au moment du briefing de la course.

Ce matériel sera vérifié avant la course et l'attribution des dossards. Aucun dossard ne sera attribué sans présentation du matériel obligatoire. Des contrôles pourront être réalisés en course. En cas de manquement à la liste ci- dessus, l'organisation se réserve le droit de disqualifier un coureur.

Matériel recommandé :

- gants, bonnet, ou buff en cas de mauvaises conditions météo.
- bâtons télescopiques,

DOSSARD : Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec

photo est exigée. Un contrôle du matériel obligatoire est fait et l'Organisateur interdira le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement. Un engagement sur l'honneur de garder sur soi ce matériel durant toute la course est signé par chaque coureur. Le dossard est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe, mais impérativement sur la face avant du coureur, afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course et permettre facilement l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôles. Le port de ce dossard sur le sac ou la face arrière du coureur n'est pas autorisé. A la remise du dossard, un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur.

CONTROLES et RAVITAILLEMENTS :

Des postes de contrôle et un de ravitaillement sont répartis le long du parcours. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès au poste de ravitaillement. Les accompagnateurs sont autorisés à accéder à ce poste, ils ne pourront aller au-delà.. Pour des raisons de gestion de la course, le responsable de poste de ravitaillement pourra interdire aux accompagnateurs, l'accès au poste de ravitaillement.

SECURITE et ASSISTANCE MEDICALE :

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Le médecin officiel est habilité à mettre hors course (en invalidant le dossard) En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions

TEMPS MAXIMUM et BARRIERES HORAIRES :

Le temps maximum pour boucler l'épreuve est de 3h. Passé ce délai le coureur ne sera pas classé.

ABANDON

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur/aiguilleur le plus proche et y restituer son dossard. Celui-ci invalide définitivement son dossard en le récupérant. Les coureurs qui abandonnent, et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence, doivent rejoindre par leurs propres moyens un point de rapatriement dans les meilleurs délais. En cas de non respect de cette obligation, le coureur engage sa responsabilité vis-à-vis de l'Organisateur.

PENALISATION –DISQUALIFICATION

En s'inscrivant au Tour du Cambre les coureurs s'engagent à:

- respecter l'environnement traversé,
- suivre le parcours sans couper les sentiers,
- ne pas utiliser un moyen de transport,
- ne pas jeter de déchets sur le parcours,
- pointer à tous les postes de contrôle,
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve,
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire,
- se soumettre au contrôle anti dopage,
- porter assistance à tout coureur en difficulté,
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision,
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'EPREUVE ET RECLAMATIONS

Il est composé par :

- le comité d'organisation,

- le PC sécurité,
- l'équipe médicale présente sur la course,
- les responsables des postes de contrôle concernés.

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRE ET

ANNULATION DE LA COURSE:

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses de 2 heures maximum, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription. En cas de « force majeure », forçant l'Organisateur à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourront être remboursés en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'Organisateur.

Les modalités du remboursement seront, dans ce cas, précisées à chaque coureur oralement l'occasion d'un point course sur le site de départ.

ASSURANCE/RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la

responsabilité de l'organisation est dérogée.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement général homme et femme est établi. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé (Espoir, Senior, Vétéran1, Vétéran2 et Vétéran3). Dotation matérielle

uniquement pour une valeur de 3000 € (trois mille euros) La partie matérielle est partagée entre les 3 premiers scratch hommes et femmes sur chaque distance ainsi que pour les premiers hommes et femmes de chaque catégorie mentionnée ci-dessus, ce sur chaque distance.

DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.